

Avis d'Appel d'Offres - **Republication**

Achat des Unités de Cultures Attelées au profit de 90 ménages déplacés de force du département de la Moula, Projet NexSud

I. Contexte et Justification

Le projet « Amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations autochtones, réfugiées et retournées au Sud du Tchad », NexSud, étant un projet triple nexus, il vise à coordonner les actions dans le domaine humanitaire et en matière de développement tout en créant un climat de paix entre les communautés locales de manière à lutter contre les causes profondes de vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, en apportant des réponses aux besoins humanitaires et en renforçant la résilience. Le projet NexSud est Co-financé par l'AFD et l'UE et mis en œuvre par un consortium de trois organisations, APLFT, IHDL et Caritas Suisse dans les départements de la Grande Sido et de La Moula (Moyen Chari), du Barh Sara (Mandoul), des Monts de Lam et de la Nya-pendé (Logone Oriental).

Le projet est structuré autour de trois Effets d'intervention :

- Effet 1 : Renforcement de la résilience des communautés cibles et des capacités locales face aux chocs récurrents ;
- Effet 2 : Amélioration des compétences en gestion des ressources naturelles, de la production et des opportunités économiques des communautés cibles ;
- Effet 3 : Renforcement des capacités locales de prévention, de gestion et transformation des conflits.

Pour atteindre le deuxième résultat de l'Effet 2 qui concerne l'amélioration des compétences en gestion des ressources naturelles, de la production et des opportunités économiques des communautés cibles, il est prévu l'activité 2.2.4 : ***Appuyer les ménages des populations déplacées de force en unités de cultures attelées (UCA)***. Ces ménages après avoir bénéficié des terres cultivables, s'organisent en groupement de 10 producteurs et recevront une unité de culture attelée (UCA). Ces unités se composent de 2 bœufs d'attelage, un joug, une charrue et une charrette.

La méthodologie adoptée pour l'acquisition de ces UCA consiste en séparer les composantes en 02 lots, à savoir :

Lot 1 : Les bœufs d'attelage : pour les bœufs d'attelage, la dotation se fera à travers l'organisation des foires aux cours desquelles les fournisseurs des bœufs sélectionnés, présenteront les animaux dans un espace choisit en collaboration avec les services vétérinaires dans les départements offrant une accessibilité aux ménages bénéficiaires. Au cours de ces foires, les choix des couples seront opérés en toute indépendance par les ménages bénéficiaires et en étroite collaboration avec les agents de l'élevage présents dans les départements, ceci dans le respect des exigences budgétaires : **400 000 FCFA pour un pair de bœufs**.

Quelques caractéristiques recherchées chez ces animaux sont :

- ❖ Zébus MBoboro, grosse corne de forme longiligne ;
- ❖ Race arabe de corne moyenne ;
- ❖ Croupe au niveau de trainée arrière en bon état ;
- ❖ Dentition : nombre de dent de lait tombées assortit d'un âge moyen entre 2 à 3 ans ;

- ❖ La poussée des cornes à deux spirales (permettre de connaître l'âge de l'animal : 2 à 3 ans) ;
- ❖ La taille au garrot (1,5 m de longueur) ;
- ❖ Le périmètre thoracique serait de 165-180 cm ;
- ❖ Bonne orientation de la spirale frontale, de pèlage et de l'humidité du museau (permettre de connaître l'état de santé de l'animal) ;
- ❖ Animaux cliniquement sains : bon état des onglons, pas de boiteries, pas de blessures ouvertes, pas de malformations (cornes, membres, dos) et pas de parasites visibles (tiques excessives, gale, etc.) ;
- ❖ Certificat sanitaire obligatoire délivré par les services vétérinaires compétents.

Lot 2 : Le matériel : pour les matériels, à savoir les charrues, les jougs et les charrettes, les fournisseurs vont les livrer directement aux producteurs après la réception des bœufs. **Le plafond budgétaire pour le lot 2, l'ensemble du matériel par groupement (1x charrue, 1x joug et 1x charrette) est à 300 000 FCFA.**

Pour les charrettes, les spécifications techniques sont :

- ❖ Cornière de 50 épaisseurs ;
- ❖ Fer plat de 30 épaisseurs ;
- ❖ Plaque en bois rouge ;
- ❖ Moyeu de roue de bonne qualité (qu'on utilise pour les voitures Corolla) ;
- ❖ Jante R15 ;
- ❖ Pneu R15 ;
- ❖ Chambre à air R15 ;
- ❖ Axe plein de 50 épaisseurs de carré (axe central) ;
- ❖ Fer en V de 30 épaisseurs.

Caritas suisse à travers ce projet NexSud invite par le présent Avis d'Appel d'Offres, les fournisseurs expérimentés dans la livraison des bœufs, charrues, charrettes et jougs, existant dans les départements d'intervention et remplissant les conditions requises qui peuvent fournir les bœufs selon les caractéristiques décrites et les matériels de traction qui accompagnent (charrue, charrettes et jougs) à présenter leurs offres financières et techniques pour « **achat des UCA au profit de 90 ménages déplacés de force dans le département de la Moula** ». Veuillez préciser le département pour lequel, vous avez postulé.

Les livraisons seront organisées sous forme de foire pour les bœufs d'attelage en lot1 par départements. Tandis que le Lot 2 sera sur site « chef-lieu des départements comme suit :

N° Lot	Département	Désignation	Quantité	Unité
Lot 1	Moula	90 (9 groupements de 10 ménages)	18	Tête de bœuf
Lot 2	Moula	Charrettes	9	Unité
		Charrues fait avec ressort de gros porteur	9	Unité
		Jougs en bois rouge	9	Unité

NB :

- Ne peut soumissionner que pour un seul lot ;
- Ne peut être attributaire dans les deux ;
- **Les soumissionnaires de la première publication ne peuvent plus soumettre à cet avis.**
- L'absence d'un des documents administratifs est éliminatoire.

II. Mission des fournisseurs :

- Fournir des bœufs d'attelages aux groupements des ménages déplacés de force par département (lot 1) ;
- Fournir les charrues, charrettes et jougs aux mêmes groupes cibles (lot 2).

III. Objectifs spécifiques

- Les bœufs de bonne qualité ;
- Les charrues, charrettes et jougs respectant toutes les spécifications techniques ; -
Les bordereaux de livraison.

IV. Méthodologie

L'achat des animaux sera organisé sous forme de foire aux gros ruminants. A cet effet, les commerçants expérimentés dans la livraison des bœufs d'attelages apporteront leurs animaux dans un espace choisit en collaboration avec les services vétérinaires dans les départements afin de permettre aux ménages déplacés de force d'opérer leur choix en toute indépendance. Une fois que les animaux sont choisis, la mise en quarantaine sera faite sous forme de regroupement des animaux par lesdits commerçants retenus pour une durée d'une semaine, durée minimum pendant laquelle certains germes de la maladie ne peuvent s'observer afin d'identifier les signes cliniques. Au cas où l'animal présente les signes d'une maladie, sa durée de quarantaine sera prolongée. Les conditions suivantes seront à appliquer :

- L'enclos servant de lieu de quarantaine doit être clairement identifié d'avance et est accessible aux services vétérinaires ;
- Avant l'entrée dans l'enclos de la quarantaine, un document de signalement de l'animal choisi par le bénéficiaire est établi et signé par le fournisseur, le bénéficiaire et le vétérinaire ;
- Les animaux mis en quarantaine doivent être totalement séparés des troupeaux locaux et des animaux non choisis par les bénéficiaires ;
- Le mélange entre les bœufs choisis avec les différents est interdit pendant toute la durée de la quarantaine. Chaque fournisseur doit aménager son enclos d'isolement à part ;
- Avant la fin de la quarantaine, les animaux restent la propriété du fournisseur. Par conséquent toutes les charges liées à la garde des animaux, leur alimentation et abreuvement et toutes autres charges prévisibles ou imprévisibles ;
- Aucun animal ne sort à la fin de la durée définie sans validation vétérinaire écrite ;
- Les certificats de vaccination des animaux seront présentés au moment où les bœufs sont sélectionnés par les ménages déplacés de force, avant qu'on n'envoie les animaux en quarantaine.

Le suivi des animaux sera assuré conjointement par les commerçants et les services vétérinaires. Cependant, au cours de la quarantaine, si un animal meurt et/ou tombe malade, il sera remplacé immédiatement et soumis aux mêmes conditions d'observations. A la fin de la quarantaine, les commerçants ramèneront les animaux dans l'espace initialement choisi pour la remise officielle aux groupements cibles. Un procès-verbal sera établi et signé par toutes les parties prenantes (commerçants, services vétérinaires, groupements et l'équipe du projet). Les commerçants enverront leurs factures à la finance du projet pour le paiement. Les matériels de traction qui accompagnent (charrue, charrettes et jougs) seront livrés aussi au même moment.

V. Critères de sélection des prestataires

- ❖ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la livraison des UCA dans la zone du projet attestées par les contrats de services rendus, les procès-verbaux et les attestations de satisfaction/bonne fin ;
- ❖ Être un fournisseur régulier des bœufs et des équipements de traction animale ;
- ❖ Livrer les animaux vivants (élevés) dans les localités précitées ;
- ❖ Les animaux doivent être adaptés aux conditions climatiques et sanitaires locales ☯ Connaissance du milieu et des langues locales ;

VI. Composition des offres

Les offres présentées par les prestataires comprendront une offre technique et une offre financière.

○ Offre financière

L'offre financière doit comporter les éléments suivants :

- ❖ Une proposition financière détaillée en cohérence avec le tableau des besoins ci-haut ;
- ❖ Description détaillée des rubriques des coûts, le coût unitaire, l'unité et le coût total pour chaque ligne ;
- ❖ Un prix total pour l'ensemble de la prestation (une Unité de Culture Attelée) ;
- ❖ La date, les coordonnées complètes et la signature du prestataire.

○ Offre technique :

L'offre technique doit contenir :

- ❖ La présentation du fournisseur et référence dans le domaine sollicité ;
- ❖ Compréhension globale de l'AAO ;
- ❖ Les expériences du fournisseur dans la livraison des UCA dans la zone, à détailler ;
- ❖ Délai de livraison, trois semaines à partir de la date de notification du fournisseur.

○ Offre administrative

- ❖ Autorisation administrative ;
- ❖ Registre de commerce ;
- ❖ NIF (Numéro d'identification fiscale).

Pondération par critère :

Offres	Documents exigés	Nbr points
Administrative 10%	Autorisation administrative	2
	Registre de commerce	2
	Certificat d'Identification Fiscal	2
	Patente à jour	4
Technique 60%	Références antérieures (au moins 3)	10
	Compréhension de l'AAO	10
	Expériences antérieures similaires (±3 Contrats/Bon de Commandes)	30
	Délai de livraison	10
Financière 30%	Détails et cohérence des coûts	5
	Montant de l'offre	25

VII. Comment postuler

Le présent Avis d'Appel d'Offres s'adresse aux fournisseurs expérimentés dans la livraison des bœufs, résidents dans les départements d'intervention et remplissant les conditions requises qui peuvent fournir les bœufs selon les caractéristiques décrites et les matériels de traction qui accompagnent (charrue, charrettes et jougs) à présenter leurs offres financières et techniques.

Merci d'adresser votre dossier complet au Directeur Pays de Caritas Suisse à l'adresse tchadachats@caritas.ch avec mentionnant en objet : « **Candidature pour Achat des UCA pour le département de la Moula, projet NexSud** », au plus tard le **18 mars 2026 à 23 :59** heures précises.

Ndjamena, le 11 mars 2026

Pour Caritas Suisse
Le Chargé de Projet



Luca Heim